

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 29 JUIN 2023 À 17 h SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs Nelson Fournier, Thierry Ratté et Berchmans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission pour réparation de tranchée rue Frigault
3. Rapport d'ouverture de soumission – thermopompe salle Clairence-Minville
4. Rapport d'ouverture de soumission – mise à jour des contrôles aux postes PPC1- PPC2 et PPC3
5. Fabrication d'un chariot pour transports de tables pliantes
6. Vente par soumission d'un terrain municipal
7. Période de questions
8. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 17 h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. SOUSSION POUR RÉPARATION DE TRANCHÉE RUE FRIGAULT
Résolution no : 2023-0162**

CONSIDÉRANT QU'une tranchée de 20 pieds x 20 pieds doit être réparée dans la rue Frigault ;

CONSIDÉRANT QU'Eurovia nous fourni une soumission au coût de 4 614,04 \$ plus taxes pour la réparation ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense peut être appliquée à la subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) confirmée par le député ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QUE la soumission d'Eurovia pour une tranchée de 20 pieds x 20 pieds dans la rue Frigault au coût de 4 614,04 \$, plus taxes soit acceptée.

**3. RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUSSION – THERMOPOMPE SALLE CLAIRENCE-MINVILLE
Résolution no : 2023-0163**

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été adressée à Réfrigération Mercier et à P.M. Bowle inc. pour l'installation d'une thermopompe dans la salle Clairence-Minville ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 289 de P.M Bowle inc. / Solution CVAC pour une thermopompe de 72 000 BTU, 2 unités extérieurs, 6 unités murales intérieurs au coût de 25 110,54 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE Réfrigération Mercier, qui n'a pas soumis de document papier, confirme qu'il a évalué les besoins à 144 000 BTU (équivalent au système actuel) au coût de 50 000 \$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE conseil désirait imputer cette dépense au PRABAM et que les fonds nécessaires ne sont pas disponibles;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QU'aucune soumission ne soit retenue ;

QUE des démarches soient entreprises afin d'obtenir le coût de remplacement du moteur de l'équipement en place, pièce et main d'œuvre.

**4. RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – MISE À JOUR
CONTRÔLES AUX POSTES PPC-1- PPC-2 ET PPC-3
Résolution no : 2023-0164**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation a été adressée à trois entrepreneurs pour la modification au panneau de contrôle PPC-1, PPC-2 et PPC-3 et que le rapport d'ouverture de soumission présenté par la directrice générale est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Les Entreprises Allen Dumaresq | 74 920,00 \$, plus taxes |
| - Ganex inc. | 99 360,00 \$, plus taxes |
| - Packwood Électrique | aucune soumission |

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Crousset, ingénieur chez Kwatroe confirme qu'après examen, la soumission du plus bas soumissionnaire, Les Entreprises Allen Dumaresq est conforme ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE la soumission de Les Entreprises Allen Dumaresq soit acceptée et que le mandat leur soit confirmé.

**5. FABRICATION D'UN CHARIOT POUR TRANSPORTS DE TABLES
PLIANTES
Résolution no : 2023-0165**

CONSIDÉRANT QUE les tables pliantes doivent être manœuvrées souvent pour le besoin des locataires des salles au centre Clairence-Minville et qu'elles doivent actuellement être déplacée une à une ;

CONSIDÉRANTQUE la directrice générale est intervenue afin de faciliter cette tâche et la rendre plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'un un chariot roulant a été fabriqué par monsieur Jean-Claude Minville afin de pouvoir y placer plusieurs tables ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QUE la facture de monsieur Jean-Claude Minville au montant de 600 \$ pour les pièces et la main d'œuvre soit acceptée et payée.

**6. VENTE PAR SOUMISSION D'UN TERRAIN MUNICIPAL
Résolution no : 2023-0166**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder par voie de vente par soumission afin de se départir d'un terrain situé au 39, de la Rivière (ancien terrain de monsieur Mario Richard);

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans une zone inondable, les soumissionnaires devront s'engager à respecter les conditions émises par la municipalité, notamment :

- N'effectuer aucune construction sur le terrain;
- Respecter la réglementation municipale quant à l'usage du terrain, entre autres ;
- Ne pas utiliser le terrain comme entrepôt (machinerie, remorque, etc.).

CONSIDÉRANT QUE la vente sera faite au prix minimum de 25 % de l'évaluation municipal, laquelle s'établit à 2 600 \$ au rôle foncier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à afficher une invitation à soumissionner pour la vente d'un terrain situé au 39 de la Rivière ;

QUE les personnes intéressées par l'achat de ce terrain devront soumettre une offre écrite dans une enveloppe scellée identifiée « soumission terrain à vendre »;

QUE l'offre soit reçue au bureau municipal au plus tard le 3 août 2023 à 16 h.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2023-0167**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à XX h XX.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.